
MAIRIE DE CHERONNAC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 octobre 2019 à 20 h 30

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, la communauté de communes Porte Océane du Limousin gèrera l'eau et l'assainissement conformément à la législation. Donc une délibération doit être prise par le conseil pour valider la modification des statuts de la communauté de communes. Le conseil municipal doit prendre également une délibération concernant les nouveaux montants pour la dotation de compensation et de solidarité.

La chaudière a été mise en service le 4 octobre. Un logiciel va être installé pour vérifier la consommation des granulés. La formation des agents sera effectuée par la société Chêne afin de montrer le fonctionnement de la chaudière. Il reste une facture à régler à la société JMC ingénierie.

Afin de faire une demande de subvention dans le cadre de la DETR pour la réfection de la toiture de l'église, Monsieur le Maire contactera un architecte pour qu'il nous établisse un dossier d'avant-projet définitif.

Suite à l'organisation de 2 cross sur Chéronnac le 2 novembre et le 12 janvier 2020, l'association ROC-ATHLE sollicite une aide financière. Le conseil municipal décide de verser une subvention de 150 € à cette association.

La communauté de communes a fixé, pour 2019, la participation des communes pour l'épicerie solidaire. Elle est calculée par rapport au nombre d'habitant et au potentiel fiscal et sera de 786.63 € pour Chéronnac.

Le devis de la société SARL Marques et Santinha concernant les travaux de réfection du puits de Bussac a été validé.

Le conseil municipal décide le paiement des frais de déplacement des agents de la commune. Le remboursement des frais s'effectuera par rapport au barème en vigueur.

La commission des travaux se réunira au bâtiment communal le vendredi 15 novembre à 10h30 pour voir les différents travaux de plomberie et d'électricité.

Deux routes communales ont été goudronnées : la route de peyrassoulat et la route de l'hôpital à Lascaux. La route de Chez Forest a été dérasée.

Des nouveaux éco-points ont été installé à Chez Forest. Ils sont en service.

A Chéronnac, le 31 octobre 2019.
Le Maire,